

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Participation du 1% logement en faveur des propriétaires  
victimes des récentes inondations dans la Somme**

Les partenaires sociaux et l'Union d'Economie Sociale pour le Logement ont donné leur accord, suite à la demande de la Secrétaire d'Etat au Logement, pour une participation du 1% logement en faveur des propriétaires occupants victimes des récentes inondations dans le département de la Somme.

Cette participation serait destinée à financer les travaux de remise en état ou de reconstruction de leur logement, en complément des indemnités versées par les assureurs et des subventions prévues par l'Etat.

En ce qui concerne les travaux de remise en état, le Prêt PASS-TRAVAUX\* du 1% logement serait accordé :

- à tous les propriétaires sinistrés, sans condition de ressources,
- sur présentation de factures d'entreprises ayant réalisé les travaux,
- pour un montant maximum de 100.000 Francs.

Pour ce qui est des travaux de reconstruction, les modalités précises de ces financements seront fixées dans les toutes prochaines semaines.

Le Conseil d'administration de l'UESL montre une nouvelle fois sa réactivité en répondant dans l'urgence, et en ouvrant exceptionnellement les produits du 1% logement à des personnes non salariées des entreprises au nom de la solidarité.

\* Le prêt PASS-TRAVAUX est habituellement accordé aux salariés des entreprises du secteur privé non agricole, qu'ils soient propriétaires ou locataires de leur résidence principale, sous certaines conditions.  
Taux : 1,5% l'an - Durée de remboursement : 10 ans.

**Depuis sa création en 1999, près de 36.500 PASS-TRAVAUX ont été distribués pour un encours de crédits de 1,5 milliard de francs (chiffres disponibles au 31 mars 2001).**

Contact presse : Anne du BOUCHER - ☎ 01 44 85 81 15

Site internet : [www.uesl.fr](http://www.uesl.fr)